



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 74033

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème lié à la scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans et leur prise en compte dans les effectifs qui servent de base pour la détermination des postes d'enseignant. La situation en Deux-Sèvres démontre que les parents sont attachés à cette scolarisation et les statistiques attestent ce succès, tant en zones rurales que dans les aires urbaines. Or, les réticences du ministère de l'éducation nationale à étendre cette scolarisation nourrissent les plus vives inquiétudes auprès des familles et des équipes pédagogiques. L'accès des enfants dès deux ans à l'école maternelle est prioritairement ciblé vers les enfants issus de milieux sociaux les plus défavorisés. Il est notamment encouragé dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP) avec l'idée sous-jacente qu'une scolarisation à deux ans pourrait constituer un substitut efficace à un manque de stimulants culturels au sein des familles » (extrait de la conférence de presse du conseil académique de l'éducation nationale du 21 février 2002). Au regard de la fréquence de la scolarisation des enfants de deux ans en Deux-Sèvres et dans nombre de départements, il lui demande de préciser ses intentions pour favoriser leur accueil dans les écoles, à défaut, les solutions qu'il entend mettre en oeuvre pour répondre aux préoccupations légitimes des parents d'élèves.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74033

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1356